

### **CHANTIMMO**

SARL au capital de 7 500 € - RCS Rennes 481 013 332 - Siège social : 56 Grande rue 35600 REDON – Caisse de garantie : CEGC 16 rue Hoche 92919 La Défense – Carte professionnelle : 35022016000008115 – Assurance RCP pour France métrop. Axa – 313 terrasse de l'Arche – 92727 Nanterre – Compte séquestre : CMB n°4562571241 au CMB 4 place St Sauveur 35600 REDON

## Ventes – Barème à compter du 1er janvier 2017

#### Honoraires de transaction

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 1 à 29 999 €	4 166,67 €	5 000 €
De 30 000 à 34 999 €	4 166,67 €	5 000 €
De 35 000 à 39 999 €	4 166,67 €	5 000 €
De 40 000 à 44 999 €	4 166,67 €	5 000 €
De 45 000 à 49 999 €	4 248,33 €	5 098 €
De 50 000 à 54 999 €	4 494,17 €	5 393 €
De 55 000 à 59 999 €	4 661,67 €	5 594 €
De 60 000 à 61 999 €	4 829,17 €	5 795 €
De 62 000 à 89 999 €	7,50% du prix net vendeur	9% du prix net vendeur
De 90 000 à 94 999 €	7,33% du prix net vendeur	8,80% du prix net vendeur
De 95 000 à 99 999 €	7,08% du prix net vendeur	8,50% du prix net vendeur
De 100 000 à 104 999 €	6,83% du prix net vendeur	8,20% du prix net vendeur
De 105 000 à 149 999 €	6,67% du prix net vendeur	8% du prix net vendeur
De 150 000 à 154 999 €	6,58% du prix net vendeur	7,90% du prix net vendeur
De 155 000 à 159 999 €	6,42% du prix net vendeur	7,70% du prix net vendeur
De 160 000 à 164 999 €	6,25% du prix net vendeur	7,50% du prix net vendeur
De 165 000 à 169 999 €	6,00% du prix net vendeur	7,20% du prix net vendeur
De 170 000 et +	5,83% du prix net vendeur	7% du prix net vendeur

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

<u>Cas particulier</u> → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires de rédaction d'actes à la charge de l'acquéreur : 790 € TTC Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

N° TVA intra-communautaire : FR 11 48 101 333 2000 12 – Titre professionnel : Agent immobilier – Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.



#### **CHANTIMMO**

SARL au capital de 7 500 € - RCS Rennes 481 013 332 - Siège social : 56 Grande rue 35600 REDON – Caisse de garantie : CEGC 16 rue Hoche 92919 La Défense – Carte professionnelle : 35022016000008115 – Assurance RCP pour France métrop. Axa – 313 terrasse de l'Arche – 92727 Nanterre – Compte séquestre : CMB n°4562571241 au CMB 4 place St Sauveur 35600 REDON

# **Locations** – Barème à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :

Rémunération de l'agence qui se livre ou prête son concours à l'établissement de l'acte de location :

- Honoraires de négociation ou d'entremise à la charge du bailleur uniquement :
  50 € TTC pour les logements d'une surface habitable inférieure ou égale à 26 m². Gratuit pour les logements d'une surface habitable supérieure à 26 m².
- A la charge du locataire :
- Honoraires de visite du locataire, constitution du dossier, rédaction du bail : 8 € TTC/m² de surface habitable
- Réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC/m² de surface habitable
- La somme de ces deux honoraires à la charge du locataire est plafonnée à : 7% TTC du loyer annuel hors charges + 75 € TTC.
- A la charge du bailleur :
- Honoraires de visite du locataire, constitution du dossier, rédaction du bail : 8 € TTC/m² de surface habitable
- Réalisation de l'état des lieux d'entrée : 9 € TTC/m² de surface habitable
- La somme de ces deux honoraires à la charge du bailleur est plafonnée à : 7% TTC du loyer annuel hors charges + 75 € TTC.

# Honoraires pour les autres baux :

150 € TTC + 14% TTC du montant du loyer annuel hors charges.

Cette rémunération est partagée par moitié entre le locataire et le bailleur.

